

Ce jour à 18h30, la Préfecture du Puy-de-Dôme nous a informés que l'arrêté pris la semaine dernière pour notre rallye des Monts Dôme était caduque, toutes les réunions de plus de 6 personnes sur l'espace public étant interdites (décret du ministère de l'intérieur).

Nous sommes plus que désolés de cette triste nouvelle, pour vous pilotes, commissaires, bénévoles, partenaires ... Rendez-vous en 2021 quand cette saleté de virus sera partie.



**Sous-Préfecture d'Issoire**

Issoire, le 20 octobre 2020

Pôle Manifestations Sportives  
*Affaire suivie par :*  
Evelyne MANCEAU  
Tél : 04 73 89 79 46  
[evelyne.manceau@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:evelyne.manceau@puy-de-dome.gouv.fr)

Monsieur,

Vous souhaitiez organiser le samedi 24 octobre prochain le «51ème Rallye des Monts Dômes dont l'arrêté portant autorisation vous a été transmis.

Au vu du décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdites sur l'ensemble du territoire national.

J'ai le regret de vous informer que je ne peux donner une suite favorable à votre demande suite à ces nouvelles règles sanitaires. L'arrêté transmis antérieurement est donc caduque et inopérant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.